

Nom du produit : ANTI LICHEN
 Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)
 Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
 Remplace :

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ANTI LICHEN
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

| Filiales | | Tel | Fax |
|---------------------------------|---|-------------------|------------------|
| CRC Industries Finland Oy | Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO | +358/(19)32.921 | |
| CRC Industries France | 6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex | 01.34.11.20.00 | 01.34.11.09.96 |
| CRC Industries Deutschland GmbH | Südring 9, D-76473 Iffezheim | (07229) 303 0 | (07229)30 32 66 |
| CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U. | GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA | 0034/921.427.546 | 0034/921.436.270 |
| CRC Industries Sweden | Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille | 0046/31 706 84 80 | 0046/31 27 39 91 |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | ANTI LICHEN | Date de création/révision : | 14.01.19 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS002302_2_20190114 (FR) | Remplace : | |

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

| | |
|---|---|
| Physique: | Non-classifié |
| Le classement est basé sur méthode de calcul. | |
| Santé: | Corrosion cutanée, catégorie 1B Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Lésions oculaires graves, catégorie 1 Provoque des lésions oculaires graves. |
| Le classement est basé sur méthode de calcul. | |
| Environnement: | Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Le classement est basé sur méthode de calcul. | |
| Autres dangers : | Non-classifié |

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

| | |
|----------------------------------|---|
| Indicateur du produit: | Contient: Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides |
| Pictogramme(s) de danger: |   |
| Mention d'avertissement: | Danger |
| Mention(s) de danger: | H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil(s) de prudence: | P102 : Tenir hors de portée des enfants. P264 : Se laver soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301/330/331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303/361/353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304/340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée. |

Règlement (CE) n° 648/2004
relatif aux détergents: désinfectants

Nom du produit : ANTI LICHEN
 Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)

Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
 Remplace :

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS | EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|---|-------------------------|------------|-----------|-------|---|---------------------|-------|
| Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides | 01-2119983287-23 | 68424-85-1 | 270-325-2 | 10-25 | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 | H302,H314,H400,H410 | |

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--------------------------------|--|
| Contact avec les yeux : | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Contact avec la peau : | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Inhalation : | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Ingestion : | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--------------------------------|---|
| Inhalation : | Peut irriter les voies respiratoires. Symptômes: maux de gorge, toux. |
| Ingestion : | Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. |
| Contact avec la peau : | Provoque de graves brûlures. Symptômes: rougeur, douleur. |
| Contact avec les yeux : | Provoque de graves brûlures. Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision. |



Nom du produit : ANTI LICHEN
Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)
Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
Remplace :

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Réagit violemment au contact de l'eau.
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Absorber la matière répandue avec de la terre ou du sable

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Nom du produit : ANTI LICHEN
Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)
Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
Remplace :

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante
Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz (type ABEK)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).
La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : ANTI LICHEN
Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)

Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
Remplace :

| | |
|---|---------------------------------|
| Aspect : état physique : | Liquide. |
| couleur : | Incolore. |
| odeur : | Odeur caractéristique. |
| pH : | 7 |
| Point/intervalle d'ébullition : | Non connu. |
| Point d'éclair : | Aucun(e) |
| Vitesse d'évaporation : | Non connu. |
| Limites d'explosion : limite supérieure : | Non applicable. |
| limite inférieure : | Non applicable. |
| Pression de vapeur : | Non applicable. |
| Densité relative : | 1.0 g/cm ³ (à 20°C). |
| Hydrosolubilité : | Soluble dans l'eau |
| Auto-inflammabilité : | Non connu. |
| Viscosité : | Non connu. |

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Attaque les métaux

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec des acides et des bases

10.4. Conditions à éviter

gel
chaleur

10.5. Matières incompatibles

acides and alcalins
l'eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu



Nom du produit : ANTI LICHEN
 Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)

Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
 Remplace :

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| toxicité aiguë: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| corrosion cutanée/irritation cutanée: | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| sensibilisation respiratoire ou cutanée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| mutagénicité sur les cellules germinales: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| cancérogénicité: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité pour la reproduction: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| danger par aspiration | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Informations sur les voies d'exposition probables:

| | |
|--------------------------------|--|
| Inhalation : | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Contact avec la peau : | Provoque de graves brûlures. |
| Contact avec les yeux : | Provoque des lésions oculaires graves. |

Données toxicologiques :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode |
|---|------------|-------------------------|
| Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides | 68424-85-1 | LD50 oral rat 795 mg/kg |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Nom du produit : ANTI LICHEN
Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR)
Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
Remplace :

Données ecotoxicologiques:

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|---|------------|--------------|----------|
| Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides | 68424-85-1 | IC50 algues | 0.1 mg/l |
| | | LC50 poisson | 1 mg/l |
| | | EC50 daphnie | 0.1 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-



Nom du produit : ANTI LICHEN Date de création/révision : 14.01.19 Version : 2.0
 Ref.Nr.: BDS002302_2_20190114 (FR) Remplace :

C12-16-alkyldimethyl, chlorides)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 8
 ADR/RID - Code de classification: C9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
 IMDG - Polluant marine Polluant marin
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)
 IMDG - Ems: F-A, S-B
 IATA/ICAO - PAX: 852
 IATA/ICAO - CAO: 856

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| | |
|--|--|
| Données nationales | (FR) France |
| Maladies professionnelles: tableau n°: | Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | ANTI LICHEN | Date de création/révision : | 14.01.19 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS002302_2_20190114 (FR) | Remplace : | |

*Explication des mentions de danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.